

www.e-rara.ch

Loix Consistoriales De La Ville Et République De Berne

Bern

Berne, 1787

Universitätsbibliothek Bern

Shelf Mark: MUE Rar alt 8842

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-55573>

Titre VI. Du pouvoir du consistoire suprême.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



TITRE VI.

Du pouvoir du Consistoire Suprême.

§. 1.

Dans les cas douteux, qui paroîtront tenir du criminel, & pour lesquels une ou plusieurs personnes seroient détenues en prison, Notre Consistoire Suprême s'abstiendra de juger, mais en fera sans délai le rapport à Notre Sénat.

§. 2.

Dans les cas déterminés par les présentes Loix, Notre Consistoire Suprême en suivra exactement le prescrit & la teneur, sans s'en écarter aucunement. Dans les cas indéterminés, il jugera suivant son serment, d'après ses lumieres & sa conscience, sans aucune acception de personnes.

§. 3.

§. 3.

Quant à la forme de procéder, dans les cas sur lesquels il n'est pas statué par le présent Code, on suivra constamment le droit sommaire.

§. 4.

Dans les cas de demande en mariage & de divorce, la partie qui se croira grevée par la sentence de Notre Consistoire Suprême, pourra en appeller à Notre Sénat.

§. 5.

Dans des cas de fornication & d'adultere, on ne pourra pas appeller de la sentence de Notre Consistoire Suprême, si elle est fondée sur la Loi qui détermine les peines.

§. 6.

Dans les cas pour lesquels il n'y a point de peines déterminées par la Loi, & où, d'après les circonstances, le châtiment peut être aggravé ou mitigé, Nous donnons à Notre Consistoire Suprême

prême le pouvoir d'infliger aux coupables la prison jusques au terme de vingt jours, le carcan, les arrêts pour une année; ou de les condamner à la discipline pour le même terme d'une année. Nous lui attribuons aussi le pouvoir de faire sortir les étrangers hors des Pays de Notre domination, & les sujets hors de la Capitale; & enfin celui d'imposer une amende jusques à la somme de cent livres Bernoises, au profit des pauvres de l'Abbaye ou de la Communauté dont le coupable est ressortissant.
